

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAUT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION

CC_2020_189

L'an deux mille vingt, le 7 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation du 30 novembre 2020, conformément à la loi.

OBJET :

*Avenant à la convention
de subventionnement
« Fonds de Transition
des Entreprises de la
Pévèle Carembault » -
Initiative Lille Métropole
Sud*

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 44

Suppléant présent : 0

Procurations : 8

Nombre de votants : 52

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LАVALLEZ, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Luc FOUTRY
Sylvain PEREZ, procuration à Arnaud HOTTIN
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET
Marie ENJALBERT, PROCURATION à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Yves LEFEBVRE, procuration à Frédéric PRADALIER

Secrétaire de Séance : Vincent LАVALLEZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 décembre 2020

Délibération CC_2020_189

***Signature de l'avenant à la convention de subventionnement
« Fonds de Transition des Entreprises de la Pévèle Carembault »
Initiative Lille Métropole Sud***

Le Conseil Communautaire,

VU la Convention de Subventionnement « Fonds de Transition des Entreprises de la Pévèle Carembault » signée le 24 avril 2020 entre la Pévèle Carembault et Initiative Lille Métropole Sud dans le cadre de la première crise du COVID19 et prévoyant le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 000 euros affectée au « Fonds de Transition des Entreprises de la Pévèle Carembault » dans le cadre de son article 2 ;

CONSIDERANT la mise en place de dispositifs d'accompagnement des entreprises par l'Etat et par le Conseil Régional des Hauts de France pour les aider à faire face à la crise générée par la COVID19 et répondant aux enjeux exigés par la situation économique exceptionnelle ;

CONSIDERANT les dispositifs d'Etat et Région non connus lors de la création du Fonds de Transition des Entreprises de la Pévèle Carembault et rendant le Fonds de Transition redondant par rapport aux dispositifs existants ;

CONSIDERANT le bilan positif de l'opération transmis par Initiative Lille Métropole Sud faisant apparaître sur la période d'avril à juillet 2020 la mobilisation d'une enveloppe globale de 382 405,16 € correspondant à 258 subventions à des entreprises du territoire, 33 prêts d'honneur aux dirigeants d'entreprises et à des frais de gestion conformément à la convention mentionnée précédemment.

Oui l'exposé de son Président,

DECIDE (par 52 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ASTENTION sur 52 VOTANTS)

- D'autoriser la modification de son article 2 relatif au montant et aux modalités de versement :

La Communauté de Communes Pévèle Carembault procèdera à un versement à Initiative Lille Métropole Sud de 382 405,16 € répartis comme suit :

- 258 388 € en subvention aux entreprises ;
- 99 0000 € en prêts d'honneur aux dirigeants d'entreprises ;
- 25 017,16 € en frais de gestion.

La Communauté de Communes Pévèle Carembault ayant procédé à un versement de 500 000 € lors de la signature de la présente convention. La Communauté de Communes Pévèle Carembault pourra émettre un titre de recette sur les fonds non engagés à hauteur de 117 594,84 €.

- D'autoriser la modification de son article 10 relatif à la durée :

La présente convention prend effet à la signature pour s'achever au 31 décembre 2020.

- D'autoriser le Président à signer la convention et toutes les pièces afférentes.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président
Luc FOUTRY

